

TITRE XI - TARIFS

Article 33 - Tarifs

Les tarifs sont approuvés par délibération du Conseil Municipal.

Types de concession	Tarif
Concessions de terrain	
15 ans	250 €
30 ans	400 €
Colombarium classique	
15 ans	400 €
30 ans	500 €
Cavurne enterrée	
15 ans	500 €
30 ans	600 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir	
Plaque et gravure (dispersion gratuite)	50 €

Tarifs votés en Conseil Municipal du 22 avril 2021.

Article 34 - Exécution du règlement du cimetière

Toute infraction au présent règlement sera constatée par le personnel communal et les contrevenants poursuivis devant les juridictions compétentes.

Article 35

Le présent règlement est tenu à la disposition des administrés à la mairie. Il sera consultable sur le site internet de la commune. Une ampliation sera transmise à la Préfecture d'Indre et Loire pour contrôle de légalité.

Fait à Cerelles, le 23 Avril 2021

Le Maire
Guy POULLE

